

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 256

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 256

décrotant divers travaux de réfection de voirie dans le cadre de l'an 1 du programme de remise à niveau du réseau de voirie ainsi qu'un emprunt de 3 350 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

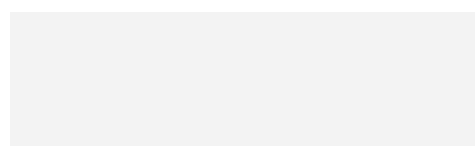
Adoption par le conseil : 26 mars 2013

Approbation par les personnes habiles à voter : 17 avril 2013

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports : 15 mai 2013

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 15 mai 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier